



Alerte presse
Paris, le 18 juin 2019

Principales recommandations de l'étude « Fourniture de Services Systèmes Fréquence par l'Energie Eolienne »

Une étude réalisée par le cabinet Pöyry pour France Energie Eolienne

L'énergie éolienne représente aujourd'hui 6% de la production électrique de notre pays et cette part va croître dans les années à venir conformément aux objectifs de la France en matière d'énergie renouvelable. Son intégration au système électrique français est déjà une réalité. L'énergie éolienne, dont la production est très flexible à la baisse, veut aujourd'hui aller plus loin dans cette démarche d'intégration au réseau : France Energie Eolienne émet ainsi des recommandations visant à faciliter la possibilité pour l'éolien de participer aux mécanismes d'équilibrage en temps réel du système électrique.

France Energie Eolienne a confié en 2018 au cabinet de conseil Pöyry la réalisation d'une étude visant à **évaluer les barrières techniques, économiques et réglementaires** à la participation de l'éolien aux services systèmes fréquence pour l'équilibrage du système électrique. France Energie Eolienne publie aujourd'hui les principales recommandations faites afin de favoriser la participation de la filière éolienne aux services systèmes. Ces recommandations technico-économiques, à destination de France Energie Eolienne et des différentes parties prenantes, visent à faire évoluer les règles de participation à l'équilibrage du système électrique opéré par le gestionnaire de réseau RTE.

« Le premier constat de cette étude est que les installations éoliennes ont une très grande flexibilité à la baisse de leur production. Mais le système électrique ne dispose pas de ce gisement de flexibilité du fait de règles de participation encore peu adaptées pour les sources de production variables et décentralisés », explique **Olivier Perot, Président de France Energie Eolienne.**

« Les règles de participation aux services système fréquence ont en effet été définies sur la base des actifs de production existants à l'époque, à savoir des centrales commandables et centralisées, connectées au réseau de transport. »

L'étude réalisée par Pöyry recommande ainsi que les produits d'équilibrages et leurs modalités de contractualisation soient redéfinis afin d'accueillir la flexibilité de la production renouvelable.

« La nécessité sur certains services d'équilibrage de contractualiser des produits symétriques, c'est-à-dire de la flexibilité de production à la fois à la hausse et à la baisse, est un obstacle majeur pour les énergies renouvelables variables qui ne sont flexibles qu'à la baisse » précise **Dominique Darne, président de la Commission Economie de France Energie Eolienne.**

Afin de prendre en compte la variabilité de la production des énergies renouvelables, il est également recommandé de placer les guichets de contractualisation au plus proche du temps réel ainsi que définir des durées de contractualisation courtes.

Alors que notre pays s'est engagé dans la transition énergétique et que la part des énergies renouvelables, en particulier de l'éolien, va fortement croître, France Energie Eolienne appelle à une redéfinition des règles des mécanismes d'équilibrage permettant une participation active des énergies renouvelables variables. FEE recommande également qu'une réflexion soit engagée

quant à l'articulation entre les futurs mécanismes de soutien et la participation aux services d'équilibrage du système électrique.

A propos de France Energie Eolienne :

Créée en 1996, France Energie Eolienne est le porte-parole des professionnels éoliens français. Les 330 membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%.

FEE consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom de la filière. Elle sert d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations.

FEE informe également les professionnels sur l'évolution des politiques publiques liées à l'éolien. Enfin, FEE fédère ses membres et les met en relations entre eux.

Contacts presse :

Agence Hopscotch

Aurélien Derozier

01 41 34 21 13

aderozier@hopscotch.fr

France Energie Eolienne

Mattias Vandembulcke

01 42 60 07 41

mattias.vandembulcke@fee.asso.fr